Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20261001-DEL_240926_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 28

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt Quatre Septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Thierry CHAILLOUX, Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, DESNOUX, RICHET, FANDANT, MARCHAND, LOUVEAU, TIEURCELIN, RUTARD, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, DEZE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL.

Etaient excusés : MM. : GOUJON, JAHAN.

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, DESNOUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 17 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville de BALLAN-MIRE à l'Association du Passeport du Civisme

La Ville de BALLAN-MIRE mène une action soutenue pour développer le civisme, en particulier à destination des plus jeunes de ses habitants. C'est notamment un des axes forts poursuivis au sein du Conseil des Jeunes Ballanais (CJB).

L'Association du Passeport du Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des Villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :
1) promouvoir le civisme en France,
2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
3) mettre à disposition des Communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :
- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Par délibération en date du 9 mars 2023, la Commune de BALLAN-MIRE a adhéré à « l'Association du Passeport du Civisme ». Devant le succès remporté par l'opération, la Commune a renouvelé son adhésion, d'année en année, par délibérations en date du 21 mars 2024 et du 21 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20261001-DEL_240926_17-DE

Durant ces 3 années, un passeport du civisme a été réalisé et distribué à l'ensemble des enfants de CM2 de la Commune. Il comporte de nombreuses thématiques : mieux connaître notre passé commun et les valeurs de la République, participer à une action de solidarité, découvrir les multiples offres culturelles de la Commune, partager les valeurs du sport, préserver la nature, mieux connaître internet pour l'utiliser en toute sécurité ou encore se protéger et protéger les autres. Pour chacune d'elles, plusieurs actions sont proposées.

Au regard du succès rencontré et des possibilités et perspectives offertes par ce dispositif, il est proposé de renouveler l'adhésion pour l'année 2026.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la Commune (population INSEE). Pour les Collectivités adhérentes comptant entre 5 001 et 10 000 habitants, la cotisation est fixée à 500 €uros. Ce serait donc le montant qui s'appliquerait à la Ville de BALLAN-MIRE.

En conséquence,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- DECIDE de renouveler l'adhésion de la Commune de BALLAN-MIRE à l'Association des Maires pour le Civisme au titre de l'année 2026 ;
- AUTORISE le versement à cette Association de la cotisation de 500 €uros au titre de l'année 2025 ;
- DESIGNE M. Thierry CHAILLOUX, Maire, et Mme Coralie LOUVEAU, Conseillère municipale, comme représentants de la Collectivité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE BALLAN-MIRE * Indre-et-Loire

Brigitte DONNEAU

Le Maire,

MAIRIE DE BALLAN-MIRE * Indre-et-Loire

Thierry CHAILLOUX